

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2016

TRANSPARENCE, LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET MODERNISATION DE LA VIE
ÉCONOMIQUE - (N° 4045)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 227

présenté par

M. Denaja

ARTICLE 56

A l'alinéa 1, supprimer les mots :

« l'article 25, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.